



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 29/06/2022

*DELIBERATION N° 042/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Cosme DILME
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Marie-Anne HAUSPIEZ
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Claire SALFATI-TEDGUI donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à François RALLO
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absente excusée : Caroline PICCOLO

Secrétaire de séance : Pascal GIRAUDET

OBJET : Fixation des tarifs de divers services publics.

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que les tarifs sont instaurés par délibérations successives pour les divers services publics et il indique qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs, à savoir :

- tarif du repas pris au restaurant scolaire par les enfants de maternelle et d'élémentaire en le portant à 4,20 €/repas (+ 5 %) eu égard aux augmentations fixées par le SYM Pyrénées Méditerranée par délibération du 01/06/2022. De la même manière, le tarif pour les occasionnels et les hôtes payant sera réévalué de 5 % ;

- création d'un tarif d'occupation du domaine public de 50 € par emplacement pour les commerçants non sédentaires participant à la manifestation estivale « Les vendredis de Saleilles » sis à proximité de la salle L. Zaragosa ;

- tarif annuel d'inscription des adolescents au Point-Jeunes (ce qui leur permettra de participer aux animations gratuites proposées par l'équipe d'animation).

Par suite, M. Cosme Dilmé propose d'instaurer les tarifs cités infra.

TARIFS PUBLICS AU 07/07/2022	
OBJET	TARIF 2022
RESTAURANT SCOLAIRE	
Habituel	4,20 €
Occasionnel	4,80 €
Remboursement	4,20 €
Hôte Payant	9 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE "JOSE ARRIETA"	
Location (chaises+tables type séminaire)	3 000,00 €
Assoc Saleilles chaises type spectacle	1 500,00 €
Assoc Saleilles chaises+ tables	2 000,00 €
Caution	3 000,00 €
Pas de location pour l'organisation de repas	
LOCATION SALLE POLYVALENTE L. ZARAGOSA- MAIRIE	
Habitant la Commune	250,00 €
Extérieur à la Commune	800,00 €
Association 2ème utilisation lucrative	85,00 €
Caution	850,00 €
LOCATION SALLE RECEPTION "JOSE ARRIETA"	
Habitant la Commune	200,00 €
Extérieur à la Commune	500,00 €
Association 2ème utilisation lucrative	85,00 €
Caution	550,00 €
LOCATION SALLE "ANDRE GREGOIRE"	
Habitant la Commune	220,00 €
Extérieur à la Commune	650,00 €
Association 2ème utilisation lucrative	85,00 €
Caution	660,00 €
LOCATION CHAPELLE SAINT-ETIENNE	
Extérieur à la Commune/Jour	50,00 €
Caution	250,00 €
DROITS DE PLACE	
Le ml sans énergie	1,00 €
Le ml avec énergie	1,15 €
Le ml Vide Grenier	2,80 €

Camion Pizza/Jour	17,00 €
Camion Pizza/Mois (6 jours Hebdo)	330,00 €
Camion Outillage ou Cirque/Jour	40,00 €
Petit manège jusqu'à 15 m ²	20,00 €
Grand manège supérieur à 15 m ²	50,00 €
Le m ² de terrasse/ an	10,00 €
Pour un emplacement lors de la manifestation estivale « Les vendredis de Saleilles »	50,00 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAL	
Quotient familial de 0 à 500 €	5,00 €
Quotient familial de 501 € à 750 €	6,00 €
Quotient familial de 751 € à 900 €	7,00 €
Quotient familial au-delà de 901 €	8,00 €
POINT-JEUNES	
Inscription annuelle (année civile)	10,00 €
PARKING DU STADE COMPLEXE DU MOULIN	
Caution	850,00 €
LOCATION DE MATERIEL	
Chaise	2 €
Table	5 €
Forfait Livraison/Récupération	30,00 €
Caution matériels	100,00 €
Caution Cartons de Loto	326,00 €
OBJET MANQUANT OU DETERIORE	
Chaise	25,00 €
Table	60,00 €
Grille d'Exposition	170,00 €
Chariot	120,00 €
PHOTOCOPIES / IMPRESSIONS	
A4 Noir et Blanc recto	0,15 €
A4 Noir et Blanc recto-verso	0,30 €
A3 Noir et Blanc recto	0,30 €
A3 Noir et Blanc recto-verso	0,60 €
A4 Couleur recto	0,30 €
A4 Couleur recto-verso	0,60 €
A3 Couleur recto	0,60 €
A3 Couleur recto-verso	1,20 €
TELECOPIES	
Envoi	2,65 €
Réception	2,15 €
CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	
Vieux cimetière (sis Bd Antoine Casenobe)	

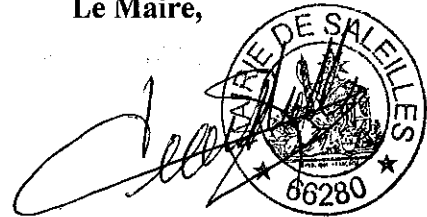
Casier Trentenaire	612,63 €
Casier Perpétuel	762,48 €
Ancien cimetière	
Casier Trentenaire	914,93 €
Casier Perpétuel	1 524,73 €
Nouveau cimetière Nord	
DEPOSITOIRE	
1er Trimestre	0,00 €
2ème, 3ème et 4ème Trimestre Première Année/Le Trimestre	48,50 €
Deuxième Année/Le Trimestre	262,50 €
Années Suivantes/ Le Trimestre	316,00 €
Nouveau cimetière Nord	
Casier Trentenaire	1 175,00 €
Casier Perpétuel	1 955,00 €
Casier cinquantenaire n° 01.C à n° 48.C	1 500,00 €
Terrain concession perpétuelle 7,20 m ² (2 m × 3,6 m)	810 €
Terrain concession perpétuelle 10,08 m ² (2,8 m × 3,6 m)	1 150 €
Jardin du souvenir- Columbarium	
Anciens Enfeux (Casiers pour 2 Urnes)	
Enfeu Trentenaire	137,20 €
Enfeu Perpétuel	381,15 €
Nouveaux Enfeux (Casiers pour 2 Urnes)	
Enfeu Trentenaire	543,00 €
Enfeu Perpétuel	783,00 €
Nouveau cimetière Sud (situé rue du Maroc)	
Terrain concession cinquantenaire 4 places élévation 7,20 m ² (2 m × 3,6 m)	810 €
Terrain concession cinquantenaire 8 places élévation 10,08 m ² (2,8 m × 3,6 m)	1 150 €
Cavurne trentenaire (6 urnes)	900 €
Casier cinéraire « Canigou » trentenaire	543 €
CHALET NOEL	
Location Chalet	100,00 €
Caution Chalet	300,00 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (BM)	
Tarif normal résident dans une commune de la CU PMM	10,00 €
Tarif normal non résident dans une commune de la CU PMM	15,00 €
Tarif réduit résident ou non dans une commune de la CU PMM	5,00 €
« ABONNEMENT RESEAU » A LA BM	
Tarif normal résident dans une commune de la CU PMM	18,00 €
Tarif normal non résident dans une commune de la CU PMM	30,00 €
Tarif réduit résident ou non dans une commune de la CU PMM	8,00 €
Duplicata de carte de lecteur	3,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés par 24 voix « Pour » et 4 abstentions :

- **Adopte** les divers tarifs exposés supra à compter du 08/07/2022 ;
- **Autorise** M. le maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation des tarifs de divers services publics.

Date de transmission de l'acte : 12/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2022

Numéro de l'acte : del-042-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 066-216601898-20220707-del-042-2022-DE

Date de décision : 07/07/2022

Acte transmis par : Françoise MARTINEZ

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Tarifs des services publics